



COUNCIL OF EUROPE    CONSEIL DE L'EUROPE

Language Policy Division  
Division des Politiques linguistiques

## Un Document européen de référence pour les langues de l'éducation ?

Daniel Coste (ed.), Marisa Cavalli, Alexandru Crişan, Piet-Hein van de Ven

### Introduction

La présente étude vise à analyser un ensemble de questions, de concepts transversaux et de principes qui intéressent le projet d'élaboration d'un *Document européen de référence pour les langues de l'éducation*.

Les langues de l'éducation sont posées comme comprenant avant tout la (ou les) langue(s) majeure(s) de la scolarisation (généralement la langue officielle ou « nationale »), qui est à la fois, d'une part, matière et discipline d'enseignement parmi d'autres et, d'autre part, véhicule d'enseignement pour d'autres disciplines. Les langues de l'éducation scolaire comprennent aussi les langues étrangères ou d'autre statut (par exemple, langues régionales) présentes et prises en considération à l'intérieur du dispositif de formation et d'instruction.

L'objectif est ainsi de clarifier les relations entre toutes ces langues, selon une perspective qui intègre les évolutions en cours et tienne compte des défis auxquels les systèmes éducatifs sont aujourd'hui confrontés. Cela en fonction d'une politique et d'une pratique de développement du plurilinguisme attentives à la situation particulière des apprenants défavorisés.

L'étude s'ordonne en trois sections.

- La première (chapitres 1 et 2) définit, à partir de rappels des conditions générales qui affectent sociétés et éducation, un certain nombre de principes qui orientent la réflexion ici conduite. Il s'agit de mettre en relation des références et concepts qui, issus de différentes théories et de divers secteurs professionnels, circulent dans le domaine considéré et donnent souvent lieu à difficultés de traduction et d'intercompréhension. Les divergences et controverses scientifiques, parce que légitimes, rendent plus que délicat un consensus sur des notions dont l'apparente transparence est trompeuse. L'option retenue ici est donc de faire place, autant que possible, à une pluralité de visions, tout en cherchant à établir un Document de référence flexible et multifonctionnel, structuré autour de quelques principes centraux. Le chapitre 1 soumet à débat des éléments généraux de cadrage possible pour cette réflexion sur les langues de l'éducation. Le chapitre 2 focalise plus directement sur une stratégie d'ensemble et sur quelques principes.

- La seconde section (chapitre 3) esquisse un schéma conceptuel d'ensemble en vue de la possible élaboration de ce *Document européen de référence pour les langues de l'éducation (DERLE)*. Des éléments clés y sont discutés eu égard à leurs corrélations implicites ou explicites. On sait que l'un des principaux concepts qui inspirent la visée d'un *DERLE* est celui de l'apprentissage tout au long de la vie. Dans cette mesure, il paraît naturel d'adopter pour cette esquisse une démarche de type curriculaire. C'est pourquoi le modèle conceptuel suggéré est ordonné selon la logique générique d'une construction de curriculum (des finalités aux mises en œuvre didactiques, en passant par les contenus). Cela ne signifie aucunement que l'on imagine le *DERLE* comme une sorte de curriculum global pour les langues de l'éducation. Le propos est simplement organisationnel et revient à ordonner les composantes éventuelles d'un *DERLE* selon une logique familière à la plupart des acteurs travaillant dans le domaine considéré. Mais cette façon de présenter et d'organiser les composantes du *DERLE* pourrait par la suite faciliter aussi sa mise en œuvre éventuelle par qui voudrait ce faire. En annexe (annexes 1 et 2) figurent des propositions de distribution / structuration d'un *DERLE* dues respectivement à A. Crișan et W. Martyniuk.
- La troisième section (Glossaire, Annexe 3) récapitule les principales notions et désignations utilisées pour cette réflexion d'ensemble. Cette tentative d'établissement d'un glossaire commun est à la fois nécessaire et vouée à un échec partiel. Autant en effet, malgré les multiples variations auxquelles se prêtent les concepts et les termes qui y renvoient, le *DERLE* devrait chercher à définir un langage commun, autant la diversité des représentations et des acceptions est constitutive de la richesse actuelle de l'espace éducatif européen et des langues qui y ont cours.